

MAIRIE
DE
CHILLEURS AUX BOIS
LOIRET

45170

Téléphone 02 38 39 87 06

Télécopie 02 38 39 28 01

e.mail : mairie@chilleursauxbois.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Chilleurs aux Bois, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2013

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, J.C.BOUDIN, F.CLEMENT, J.P.LEBON,
N.MATHURIN, V.GOUEFFON, P.LABRUNE, J.BOURDON, G.ROUSSEAU,
C.LOISEAU-MAITRASSE, B.TARRON, C.BARBIER, J.C.MALFOY.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 13

votants : 16

Absents représentés : B.LEBRUN par N.MATHURIN, S.DERSOIR par C.BARBIER,
C.OHAYON par B.TARRON.

Absents excusés : S.MARTIN-DESNUES, C.JOLIVET, C. BERNAUDIN.

Secrétaire de séance : C.LOISEAU-MAITRASSE

DÉLIBÉRATION n° 9

OBJET :

Participation 2014 pour
l'Assainissement Collectif
(PAC)

Tarifs 1^{er} janvier 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les tarifs actuels de la
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs suivants
pour l'année 2014 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante
sur un réseau existant : 2 600 H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
2 600 H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par
m² de surface hors œuvre nette (SHON) créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel :
2 600 H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de
surface hors œuvre nette (SHON), plafonné à 2 100 H.T.

Ainsi délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire, Gérard LEGRAND

Accusé de réception

045-214500951-20131114-2013111409-DE

Reçu le : 20/11/2013

Publié le : 21/11/2013